

Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 1^{er} décembre 2023 — N° 86

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner la recherche d'équilibre dans l'offre de contenus des médias locaux de Côte-du-Sud.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Robert Gervais.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner la persévérance de M. Alain Charlebois.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin d'inviter le gouvernement à s'assurer que ses décisions contribuent à lutter contre les violences économiques vécues par les femmes.

Mme Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de football des Carabins de l'Université de Montréal, gagnante de la coupe Vanier.

1^{er} décembre 2023

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées.

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Kevin Pagé.

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de déplorer les conséquences du moratoire sur la pêche à la morue.

Mme Déry (Repentigny) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Florian Chartrand.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de féliciter la ville de Farnham pour la revitalisation de son centre-ville.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner les exploits sportifs de M. Saoud Messaoudi.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'École de musique de l'Outaouais inc.

1^{er} décembre 2023

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Dépôts de rapports de commissions

M. Caron (Portneuf), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 5 octobre et 7 novembre 2023, a procédé à l'audition du ministère de la Santé et des Services sociaux et des CIUSSS de la Capitale-Nationale et de l'Est-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 4 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Santé mentale : efficacité du continuum de soins et de services pour les usagers ayant des troubles mentaux graves » et à l'audition du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le chapitre 2 du rapport d'avril 2023 de la commissaire au développement durable intitulé « Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières ». Le rapport contient des observations, des conclusions et 8 recommandations.

(Dépôt n° 1182-20231201)

1^{er} décembre 2023

M. Ciccone (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 30 novembre 2023, a procédé à l'audition d'Hydro-Québec dans le cadre de l'étude de son Plan stratégique 2022-2026 et de son Plan d'action 2035 intitulé « Vers un Québec décarboné et prospère ».

(Dépôt n° 1183-20231201)

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 30 novembre 2023, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 35, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1184-20231201)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Julien, ministre responsable des Infrastructures, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que, selon le rapport de l'Institut de la statistique du Québec publié le 30 novembre 2023, la rémunération globale des travailleurs et travailleuses du secteur public québécois est inférieure de 7,4 % à celle de l'ensemble des autres salarié.es québécois;

1^{er} décembre 2023

QU'elle reconnaisse également que cet écart représente un défi d'attraction de main-d'œuvre dans le secteur public.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 169 en annexe)

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'aspect primordial d'une sortie des énergies fossiles afin d'atteindre nos objectifs climatiques;

QU'elle rappelle que le Canada est un État pétrolier qui injecte en moyenne 15 milliards de dollars par année dans l'industrie canadienne des énergies fossiles;

QU'elle demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec ainsi qu'au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie d'exercer un leadership actif auprès du Canada et des nations présentes à la COP et au sein de la Beyond Oil and Gas Alliance afin de promouvoir un calendrier permettant une sortie des énergies fossiles.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

1^{er} décembre 2023

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 170 en annexe)

Pour : **95** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, conjointement avec M. Fortin (Pontiac), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les gagnants nationaux du 131^e concours de l'Ordre national du mérite agricole, la plus haute distinction du milieu agricole au Québec, qui ont été honorés le 24 novembre dernier;

QU'elle applaudisse les récipiendaires qui font rayonner, par leur excellence, le secteur agroalimentaire du Québec sur les scènes nationales et internationales;

QU'elle félicite également les lauréats du prix de la relève agricole 2023, qui se sont distingués par leur esprit d'innovation, leurs compétences et leur engagement dans leur communauté;

QU'elle réaffirme la contribution de ces femmes et de ces hommes qui, par l'agriculture, font la fierté de leurs régions aux quatre coins de notre territoire;

QU'elle rappelle leur savoir-faire et tout le travail qu'ils accomplissent au grand bénéfice de l'autonomie alimentaire durable et de la prospérité du Québec;

Enfin, qu'elle réitère que les objectifs d'excellence du Concours de l'Ordre national du mérite agricole et du prix de la relève agricole doivent continuer d'inspirer le futur de l'agriculture au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

1^{er} décembre 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de lutte contre le sida, qui se tient le premier décembre de chaque année;

QU'elle reconnaisse que le VIH/sida continue à affecter des milliers de Québécoises et des Québécois ainsi que leurs proches;

QU'elle souligne que beaucoup de progrès et d'avancées ont été faits dans la lutte contre le VIH/sida depuis ses débuts, dont le développement de stratégies de prévention et de traitements qui améliorent la qualité de vie de personnes vivant avec le VIH et empêchent sa transmission;

QU'elle salue le travail des organismes communautaires, qui réussissent mieux à rejoindre les populations les plus marginalisées, et des personnes vivant avec le VIH engagés dans la lutte contre cette épidémie qui perdure depuis plus de 40 ans;

QU'elle prenne acte des collaborations fructueuses entre les organismes communautaires et la santé publique dans la réponse au VIH et les autres infections transmises sexuellement et par le sang;

QU'enfin, l'Assemblée nationale s'engage à poursuivre et encourager les collaborations entre la santé publique et les organismes communautaires pour enfin arriver à la fin de la transmission du VIH au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 171 en annexe)

Pour : **94** Contre : **0** Abstention : **0**

1305

1^{er} décembre 2023

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Bélanger (Orford) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant Mutuelle Beneva, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 205 est adopté.

1^{er} décembre 2023

Adoption

M. Bélanger (Orford) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant Mutuelle Beneva, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 205 est adopté.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, ainsi que les amendements transmis par Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Ghazal (Mercier).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, du consentement de l'Assemblée, M. Lévesque, deuxième vice-président, procède à la mise aux voix individuelle des amendements proposés par Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Ghazal (Mercier), et à leur lecture.

1^{er} décembre 2023

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à l'article 24.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à l'article 27.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à l'article 43.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à l'article 57.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à l'article 60.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) introduisant l'article 1.3.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 56.2.

L'amendement est rejeté.

Enfin, le rapport est adopté à la majorité des voix.

1^{er} décembre 2023

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 5 décembre 2023, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

À 12 h 53, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 5 décembre 2023, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 1^{er} décembre 2023, à 13 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 205 Loi concernant Mutuelle Beneva

La Présidente

NATHALIE ROY

1^{er} décembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 169)

POUR - 97

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
(La Pinière)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Mallette (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Cicccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	

1^{er} décembre 2023

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec
Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Zaga Mendez (Verdun),
Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 170)

POUR - 95

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier	Rotiroti (PLQ)
		(PLQ)	
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	
Champagne Jourdain	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Cicccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	

1^{er} décembre 2023

Sur la motion de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 171)

POUR - 94

Abou-Khalil (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (IND)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Labrie (QS)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Laforest (CAQ)	Prass (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Carmant (CAQ)	Gendron (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Caron (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Louis (CAQ)
(La Pinière)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grandmont (QS)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Grondin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Malette (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Ciccione (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	